



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022



Réservé administration

NOM : PRÉNOM :

FORMATION :

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.

Les pièces **en gras** sont **bloquantes** : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement en cas de complétude du dossier.

L'inscription sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant

Pièces fournies

PREMIERE INSCRIPTION

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour** (original + copie – en cours de validité)
- Attestation nominative CVEC**
- 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française**
- Déclaration sur l'honneur ([formulaire à télécharger](#))
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022**
- Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983)
- Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant**
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français) (original + copie)**
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat (copie)**

DOCUMENTS EN VUE DE LA CANDIDATURE MMOP (Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie)

- Attestation sur l'honneur d'une candidature unique en 2021-2022 ([formulaire à télécharger sur le site internet](#))
- Attestation candidatures antérieures à 2021-2022 ([formulaire à télécharger sur le site internet](#))
- Descriptif du parcours antérieur à 2021-2022 ([formulaire à télécharger sur le site internet](#))

RÉINSCRIPTION

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour** (original + copie – en cours de validité)
- Attestation nominative CVEC**
- Déclaration sur l'honneur ([formulaire à télécharger](#))
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022**

SELON LA SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) »** ([formulaire à télécharger](#))
- Si vous êtes boursier l'attestation/notification de la bourse 2021/2022
- Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission
- Si vous êtes admis(e) par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ
- Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou attestation du CFA LR pour autorisation d'inscription
- Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI (original + copie)**
- Si vous vous inscrivez en 2^{ème} ou 3^{ème} année de DFGSP ou 1^{ère} et 2^{ème} année de DFASP, l'attestation de visite médicale et de vaccination du Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants**

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.